

Cour d'Appel d'Aix-en-Provence
Tribunal judiciaire de Nice

Cabinet de
Alexandre JULIEN
doyen des juges d'instruction

N° Parquet : 20 205 000075
N° de dossier : JICABDJI 20 000079

Ordonnance d'irrecevabilité de la constitution de partie civile

Nous, Alexandre JULIEN doyen des juges d'instruction au Tribunal judiciaire de Nice,

Vu la plainte avec constitution de partie civile en date du 21 février 2020 déposée par :

ZIABLITSEV Sergei, partie civile, demeurant : Forum Réfugiés 111 Boulevard de la Madeleine CS 91035 06004 NICE CEDEX 1 FRANCE ;

contre : UZIK Viktoriya

du chef de : ?

Vu les articles 85, 88 du code de procédure pénale ;

Vu les réquisitions d'irrecevabilité du Parquet en date du 30 juillet 2020 pour absence de plainte préalable,

Attendu que le plaignant n'a pas justifié de cette plainte préalable,

PAR CES MOTIFS

Déclarons irrecevable la constitution de partie civile de ZIABLITSEV Sergei.

Fait en notre cabinet le 13 août 2020
le doyen des juges d'instruction

Alexandre JULIEN



Copie de la présente ordonnance a été adressée par lettre recommandée à la partie civile le 04 août 2020.

Le greffier

La copie de la présente ordonnance a été transmise à Monsieur le Procureur de la République le 04 août 2020.

Le greffier

